



FICHE D'INSCRIPTION CANTINE GARDERIE 2024-2025 (UNE FICHE PAR FAMILLE)

Cantine

Garderie

(Cocher les services utilisés)

Tarifs communaux (modifiables sur décision du Conseil Municipal)

TARIFICATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2024				
Quotient familial	Cantine	Garderie		
	Repas du midi	matin	soir	matin et soir
TARIF 1 Inférieur ou égal à 600 €	0,60 €	1,50 €	1,90 €	3,20 €
TARIF 2 601 € à 1000 €	0,80 €	1,70 €	2,10 €	3,40 €
TARIF 3 Supérieur ou égal à 1001 €	3,70 €			

Modalités de fonctionnement et de facturation

- Nous vous remercions de bien vouloir fournir une serviette de table à votre enfant, mentionnant son nom (pour les maternelles, merci de fournir une serviette avec un élastique), celle-ci sera régulièrement lavée par la commune.
- Nous devons réserver les repas le vendredi précédent pour la semaine suivante.
- En cas d'urgence, vous avez la possibilité de réserver ou d'annuler le repas le matin même avant 9h00.
- En cas d'absence non signalée, le repas restera dû.
- La facturation des repas sera mensuelle

Coordonnées de la personne à facturer				
Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	COMMUNE

Modalités de paiements :

A réception du titre de recettes émis par la trésorerie (paiement par chèque, virement ou espèce auprès des espaces de paiement de proximité)

Par prélèvement (fournir un rib + autorisation de prélèvement signée)

Coordonnées du (ou des) enfant(s)

Nom	Prénom	Né(e) le	Classe

Coordonnées des représentants légaux

	Mère ou représentant légal	Père ou représentant légal
Nom et Prénom		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Adresse mail		

Sortie de la garderie

Tout enfant sorti de l'école ne peut pas revenir en garderie.

En plus des représentants légaux, veuillez indiquer les personnes habilitées à récupérer vos enfants à la garderie en votre absence. (Indiquez nom, prénom et téléphone)

-
-

J'autorise le personnel communal à contacter le SAMU ou les pompiers en cas d'accident pendant le temps périscolaire.

Nom et numéro de téléphone du médecin traitant :

.....

Allergie ou autres informations que vous jugez utiles :
.....
.....

Lu et approuvé, le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

✂

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique de mandat (réservé service cantine-garderie) :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le service cantine-garderie de la commune de PLOEVEN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du service cantine-garderie de la commune de PLOEVEN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA

FR 79 FAC 483879

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Commune de PLOEVEN
Adresse : Place de la mairie
Code postal : 29550
Ville : PLOEVEN
Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :	Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Paiement ponctuel	<input type="checkbox"/>

Signé à :

Signature :

--

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de PLOEVEN. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de PLOEVEN.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.